

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Transformation du Campus Bouloie-Temis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Besançon Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne VIGNOT Présidente

RCS / SIRET

2 4 2 5 0 0 3 6 1 0 0 0 1 7

Forme juridique Communauté Urbaine

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.Travaux, constructions, et opérations d'aménagement	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha : 7.01 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de transformation du campus Bouloie-Temis s'inscrit dans une démarche de campus tourné vers la nature et l'environnement.

L'objectif général de la requalification du campus vise à en améliorer les qualités fonctionnelles et écologiques, la qualité d'accueil et de vie des usagers (accessibilité notamment), le liaisonnement avec la ville. Sa réalisation s'inscrit dans le financement et dans le calendrier contrat métropolitain et du plan de relance établis avec la région BFC et l'Etat. Ce dernier a confié sa maîtrise d'ouvrage à GBM (l'UFC étant affectataire du site).

Il porte sur la requalification des espaces publics et espaces verts, le réaménagement des espaces de circulation, l'aménagement du Jardin des Sciences et des constructions tels que le bâtiment de l'IFC, les serres. Il comprend également la démolition partielle et la surélévation du bâtiment du droit ainsi que l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti (plusieurs bâtiments concernés)

Il prévoit notamment de renforcer la part des plantations est espaces verts, de favoriser l'accueil de la biodiversité. Il prévoit aussi d'améliorer la gestion des eaux pluviales en favorisant une gestion à ciel ouvert, en désimperméabilisant les sols et améliorant les conditions de rétention.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'articule autour de 5 objectifs pour une nouvelle définition du Campus Bouloie : un Campus Parc (1), un Campus attractif et pluriel (2), un Campus pédon (3), un Campus convivial et solidaire (4) et un Campus ouvert sur la ville (5), un Campus démonstrateur des transitions (6).

- (1). Articuler un système de parc ramifié pour l'agglomération. Déployer un maillage écologique structurant à l'échelle du territoire. Promouvoir l'expérimentation comme moteur de transformation du site. Un parc urbain fréquenté.
- (2). Rendre accessibles à tous les équipements universitaires. Accueillir de nouveaux programmes rayonnants.
- (3). Libérer le cœur campus de la voiture. Proposer des cheminements piétons confortables. Rendre l'utilisation des TC plus compétitive que la voiture. Promouvoir la pratique du vélo.
- (4). Stimuler la vie étudiante sur le campus. Proposer un lieu de convivialité dévolu aux étudiants dans les anciens bureaux du Crous. Exploiter les différents temps de vie du campus.
- (5). S'appuyer sur les radiales pour intensifier la ville. Requalifier la ceinture des boulevards pour les rendre plus urbains.
- (6) S'inscrire dans les transitions écologiques, énergétiques et numériques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement du Front de la Route de Gray : réaménagement de la voirie et du parking dans le but de pacifier la circulation, créer des conditions de circulation favorables pour les bus et les vélos. Désimperméabilisation des sols sur une partie au profit des espaces verts. (14 000 m²). Planter et améliorer la qualité paysagère de l'entrée du campus et de l'entrée de ville

Jardin Botanique :

- Tranche 1 : Construction de serres. Aménagements du jardin. (15 500 m²)
- Tranche 2 : Remise en état du boisement avec des plantations et une piste cyclable. (8 800 m²)

Aménagement de la Place centrale : Requalification de l'espace public, plantations. (4 000 m²)

Aménagement des Terrasses : Requalification de l'espace public. (11 800 m²)

Construction de l'ISIFC : Construction d'un nouveau bâtiment d'environ 2000 m² dont 1000/1200 m² d'emprise au sol. Défrichement du boisement. (Terrain d'assiette : 2 500 m²)

Aménagement des liaisons internes : Requalification et partage de la voirie. (13 500 m²)

NB : l'intervention sur le secteur droit, démolition de préfabriqués et surélévation du bâtiment principal, réduira l'emprise au sol et contribuera à la désimperméabilisation.

Trois projets de réhabilitation de bâtiments d'enseignement universitaire sans incidence : le Learning Centre, l'UFR Droit et l'UFR Sciences (bâtiment A et C de Métrologie).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau bâtiment d'enseignement (ISIFC) accueillera une école d'ingénieurs spécialisée en biomédical. Le bâtiment accueillera l'ensemble des salles et équipements nécessaires à l'apprentissage et l'accueil des enseignants et élèves. Une cinquantaine d'élèves sont formés chaque année.

Les espaces de circulations seront à destination des piétons, vélos, bus ou pour les stationnements. Ils doivent permettre de réduire la place dédiée à l'automobile, au profit des modes actifs. L'accessibilité sera traitée globalement dans la requalification des espaces publics.

Les espaces verts constitueront des espaces de détente et de convivialité et permettront d'offrir un cadre qualitatif. Le Jardin des sciences constituera en complément un lieu d'apprentissage et d'expérimentation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour le bâtiment de l'ISIFC et des Serres

Autorisation de travaux pour les espaces publics

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet total = 7,01 ha Constructions (ISIFC + Serres : Jardin Botanique Tranche 1)	18 000 m ² (= 2 500 m ² + 15 500 m ²)
Réaménagement des voiries (Route de Gray + Jardin Botanique Tranche 2 + Liaisons internes)	36 300 m ² (= 14 000 m ² + 8 800 m ² + 13 500 m ²)
Espaces publics (Place centrale + Terrasses)	15 800 m ² (= 4 000 m ² + 11 800 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Campus de la Bouloie,
25000 Besançon

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 98' 71" 63 Lat. 47° 24' 68" 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Besançon (25000)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

Campus universitaire : création dans les années 60

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	En cours de rédaction pour la ville de Besançon
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	A proximité de l'Observatoire astronomique (1884) et du Parc de l'Observatoire astronomique (1904), qui sont inscrits depuis le 01/08/2005 et classés depuis le 03/05/2012. Ces deux éléments sont situés hors zone de travaux.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI selon arrêté préfectoral du 28 mars 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site le plus proche (SSP00034710101 - ZENITH Précision) est situé à 1,8 km, au Sud-Ouest, dans la Zone Industrielle des Tilleroyes. Plusieurs sites de stockages de produits sont recensés par BASIAS sur le campus, notamment : FRC2505924, FRC2505920, FRC2500420, FRC2507444, FRC2500428, FRC2506330. Ils sont hors zones de travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les nouveaux bâtiments seront raccordés au réseau d'AEP. Il n'est pas prévu de prélèvement sur place. Un système de récupération des eaux pluviales au niveau des bâtiments et serres du jardin botanique permettra l'arrosage de ce dernier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet comprend une modification de la gestion des eaux pluviales consistant à : - désimperméabiliser certaines surfaces pour favoriser l'infiltration, - créer des noues et bassins de rétention et d'infiltration afin de résorber des dysfonctionnements existants.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Matériaux de construction non prélevés sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le campus abrite, dans ses espaces verts, des espèces protégées qui sont globalement assez communes (cf. Annexe "Note_synthese_campus_Bouloie"). Le projet, restreint en termes de surface, ne remettra pas en cause les populations de ces espèces sur le campus. La requalification des espaces verts devrait permettre d'améliorer et diversifier les habitats présents.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	les Sites les plus proches sont : - FR4301304 Réseau de cavités à Barbastelles et grands Rhinolophes de la Vallée du Doubs (cavité Grotte St Léonard) - ZPS FR 4312010 et SIC FR430 1294 - Moyenne vallée du Doubs Ils sont toutefois éloignés du site (cf. cartographie)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un site déjà très artificialisé. Les milieux présents sont des espaces urbanisés (voiries, stationnement, bâti), des zones de parcs, des bosquets et arbres isolés. La principale modification de l'occupation des sols concerne le défrichement d'un bosquet assez jeune sur le site du future bâtiment de l'ISIFC pour une superficie de 5500m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, pas d'ICPE sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Absence de risques majeurs Aléa moyen pour le risque retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de nouveaux flux. Le réaménagement de la voirie a pour objectif de pacifier la circulation et d'être favorable aux modes actifs. Il aura par conséquent un impact positif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase chantier uniquement. La pacification de la voirie et le développement des modes actifs sera favorable à la réduction des nuisances sonores. Le campus de la Bouloie est entouré de voies de circulations ayant des classements sonores allant de 2 à 4 (N57 : 2, Route de Gray : 3, Avenue de l'Ob

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☐	Le projet engendrera des vibrations uniquement durant la phase chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	☒ ☐	Eclairage public existant.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des effluents domestiques seront générés par le bâtiment de l'ISIFC. Il sera raccordé à l'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet générera des déchets non dangereux : déchets domestiques. Le site bénéficiera des filières de collecte et valorisation en vigueur sur la Ville de Besançon

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les travaux seront menés en limite de l'observatoire classé aux monuments historiques. Les travaux envisagés ne porteront pas atteinte à ce patrimoine. Il n'existe pas de co-visibilité entre les futures constructions et l'observatoire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pas de modification de la vocation du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe "Note_synthese_campus_Bouloie"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se traduira globalement par des incidences positives sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe "Note_synthese_campus_Bouloie" : Rapport de synthèse sur les enjeux environnementaux incluant

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BESANCON

le,

15/06/2021

Signature

Pour la Présidente
Par déléguation,

Aurélien LAROPPE
8^{ème} Vice-Président



